



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 3 du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 28 janvier 2021, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Madame Naïma BENBRAHIM (procuration à Monsieur Grégory HAGE),
Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH (procuration à Madame Aurore FERNANDEZ)
Monsieur Mustapha ABBOUR (procuration à Madame Valérie PETIT)
Madame Clarisse TACLET (procuration à Monsieur Philippe DORNE)
Madame Saléha CHOUALA (procuration à Madame BENGRIBA)

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants est de 27 dont 5 procurations.
Madame Géraldine MUSZYNSKI est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire : le quorum étant atteint, nous pouvons commencer ce Conseil.

Ordre du jour : **Approbation du compte rendu du 9 décembre 2020** :

Madame le Maire : Donc concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre, y-a-t-il des demandes d'interventions ? Madame VETU ?

Madame VETU : Merci Madame le Maire, c'était juste pour apporter une toute petite précision sur l'orthographe de mon prénom, il n'y a qu'un seul « N », si vous pouviez aux prochains procès-verbaux...

Madame le Maire : On en prend note, Madame VETU. Il n'y a pas d'autre remarque ? Donc qui approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 ? Pour les procurations, levez vos deux mains, merci.

Madame FERNANDEZ : J'ai une procuration pour Fouzia, elle est contre.

Madame le Maire : Merci Madame FERNANDEZ. Donc on va passer au point du compte-rendu des décisions. Donc je ne vais pas vous relire toutes les décisions, au niveau des accueils de stagiaires on en a plusieurs à plusieurs dates différentes. Il y a :

-des accueils de stagiaires dans les services

- divers abonnements : la Voix du Nord, le CIDJ, SVP, la Vie Communale,
- des souscription de contrats : signature électronique, société Ecolab, certificat d'économie d'énergie, Urbads,
- le marché pour la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public,
- le cabinet AREAS pour assurer la défense de la commune dans le cadre du contentieux FIG.

Donc y-a-t-il des remarques sur ces décisions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, vous venez de préciser, l'accueil de stagiaires, combien sont-ils et à quelles fonctions vous les destinez, et est-ce que vous avez envisagé bien sûr un tutorat pour ces stagiaires ?

Madame le Maire : Concernant le tutorat, c'est obligatoire, Monsieur DORNE. Donc en fait au niveau des stagiaires, là vous en avez dans différents services, au niveau du centre Gino Sanna, au niveau des services techniques, au niveau de la mairie, et après ça dépend des dates de stage.

Monsieur DORNE : Je suis d'accord avec vous qu'un tutorat n'est pas forcément obligatoire, mais il serait quand-même...

Madame le Maire : Le tutorat est obligatoire, je n'ai pas dit qu'il n'était pas obligatoire. Il est obligatoire.

Monsieur DORNE : Excusez-moi, j'ai mal compris. On est bien d'accord. Ensuite, concernant ces différentes décisions, il y a également un recours à Urbads qui gère déjà une partie de l'urbanisme évinçois pour une prestation de 28 000€ si je me souviens bien, ce qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une délibération lors d'un précédent Conseil Municipal l'année dernière, pourquoi ce « supplément », entre guillemets ?

Madame le Maire : Ce n'est pas un supplément, c'est un contrat annuel, donc tous les ans on revoit en fait par rapport à ce qu'il se passe au niveau de la commune, par rapport à tout ce qui est permis, ce qui est CU et autres, et donc c'est un contrat à l'année en fait, ce n'est pas un supplément.

Monsieur DORNE : D'accord, donc ça vient en sus de ce qui avait été décidé auparavant ?

Madame le Maire : C'est un nouveau contrat, celui qu'on a voté l'année dernière, c'était celui de 2020.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : Donc, là on vote celui de 2021. La décision est de 2021.

Monsieur DORNE : D'accord. Très bien.

Mme le Maire : D'autres interventions sur les décisions ? Donc on va passer au vote. Qui est pour ces décisions ? Donc 25...26 ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : 26 pour

Abstention : 1

Délibération n°4 : rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin :

Donc là on va parler comme on a fait le 9 décembre, c'est le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Donc est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote.

Qui est pour cette délibération ? Pour : 26 Abstention : 1

Délibération n°5 : autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

Jusqu'à un maximum de 455 768,35 €, pour une ouverture de crédit pour les dépenses suivantes :

- Engagement de travaux de rénovation de la maison pour tous : 30 000 €
- Acquisition d'un véhicule : 28 000 €
- Acquisition matériel informatique : 8 000 €
- Acquisition de panneaux de signalétique : 5 000 €

Y-a-t-il des remarques sur cette délibération ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, donc lors de la dernière Commission Travaux, lorsque nous avons demandé le suivi des rénovations de cette Maison pour Tous, justement, avec Monsieur l'Adjoint aux Travaux, il nous indiquait que vous vous engageriez dans la mesure du possible à ce que le coût global de ces travaux ne dépasse pas le montant remboursé par l'assurance, soit 38 000€. Sachant que la réfection de la toiture a déjà coûté 15 000€, à quoi correspondent exactement ces 30 000€ ?

Madame le Maire : Alors, il y a le chauffage, tout ce qui est électricité, l'aménagement extérieur, la clôture parce que la Maison pour Tous va être entourée, la sécurisation alarme, tous ces prestataires extérieurs.

Monsieur DORNE : Donc vous allez dépasser le coût de l'assurance, très vraisemblablement.

Madame le Maire : Donc en fait on a le coût de l'assurance qui va prendre en charge tout ce qui peut être fait en dehors de ce que je viens de dire, donc les 30 000€ sont ce qui reprend, là, actuellement, ce que je viens de vous citer. On a mis 30 000€ mais voilà, ça sera encore à mon avis négociable au niveau des travaux.

Monsieur DORNE : D'accord. Et en ce qui concerne le reste, il y a « acquisition d'un véhicule, matériel informatique », donc quel type de véhicule, quel type de matériel informatique et à qui c'est destiné, et les panneaux de signalétique, en quoi consistent-ils et où vous allez envisager de les implanter ?

Madame le Maire : Alors, au niveau de l'acquisition d'un véhicule c'est pour un Master parce qu'en fait actuellement on a des véhicules de location donc tous ces véhicules de location partent dans le fonctionnement, donc si on achète un véhicule, ça part en investissement donc ça fera baisser notre fonctionnement au niveau du budget. Acquisition du matériel informatique, c'est pareil. Nous avons actuellement beaucoup de matériel loué donc voilà, on a déjà renouvelé la compta, la RH, l'Etat Civil en partie, donc il reste encore d'autres achats à faire. Et acquisition des panneaux signalétiques parce qu'on s'est aperçu que dans certaines rues il n'y a pas forcément les panneaux d'impasse ou autre, et voilà, au niveau de la commune les panneaux à

remettre en place. Surtout les 3,5 tonnes même si on en a mis à chaque entrée de ville, c'est-à-dire Ostricourt, Leforest... on s'aperçoit qu'ils ne sont peut-être pas assez gros, et ils vont être mis au niveau du Département, donc ça on a l'accord du Département à ce sujet.

Monsieur DORNE : Très bien, merci Madame le Maire.

Madame le Maire : Oui, ce que je voulais rajouter, c'est dans les panneaux signalétiques aussi, et j'en ai parlé en Commission Finances, il y aura aussi tout ce qui est informations pour les commerces et autres, la signalétique des commerces.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : Et bien sûr tout ce qui est bâtiments communaux. Voilà. D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 26 Contre : 1

Je vous remercie.

Délibération n°6 : instauration d'une indemnité de régie :

Donc c'est la mise en place d'une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise régie dans le cadre du RIFSEEP, donc en fonction du montant de la régie en avances ou en recettes ou en avances et recettes. Donc là vous avez différents barèmes :

Régisseur d'avances	Régisseur de recettes	Régisseur d'avances et de recettes		
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (en euros)	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement (en euros)	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement (en euros)	Montant du cautionnement (en euros)	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)
Jusqu'à 1 220 €	Jusqu'à 1 220 €	Jusqu'à 2 440 €		110 €
De 1 221 à 3 000 €	De 1 221 à 3 000 €	De 2 441 à 3000€	300 €	110 €
De 3 001 à 4 600 €	De 3 001 à 4 600 €	De 3 001 à 4 600 €	460 €	120 €
De 4 601 à 7 600 €	De 4 601 à 7 600 €	De 4 601 à 7 600 €	760 €	140 €

Donc comme on l'a dit aux régisseurs au niveau de la Commune, c'est pour ça qu'on passe cette délibération. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ?

Pour : 26 Abstention : 1

Je vous remercie

Délibération n°7 : subvention dans le cadre de la rénovation du Foyer Jean Dugardin :

Je vais laisser la parole à Monsieur LIEVAL.

Monsieur LIEVAL : Merci Madame le Maire. Donc cela concerne le Foyer Jean Dugardin où nous sommes en ce moment. Dans le cadre de la rénovation de ce local, qu'on appelle « foyer » et que j'aimerais appeler plus tard « salle des fêtes », on en reparlera par la suite. Donc au niveau de cette rénovation, le budget prévisionnel a été étudié par deux architectes. Un seul a été retenu, bien sûr, et on l'a retenu parce que son mode de travail nous avantagerait par lots et on pourra donc étager à longueur d'année parce que cette salle, elle est occupée par les écoliers donc pendant l'école, on ne peut pas travailler. Donc, dans ce cadre-là, on a une subvention, enfin, une dotation de 150 000€ dans le cadre de RTE, chacun sait ce que c'est, c'est la ligne très haute tension qui va passer dans Evin. On a donc pour un montant de 150 000€, ce qui représente 40,27% de la dotation des travaux en cours. Ensuite, nous avons une dotation d'équipement territorial (DTER) pour 25%, ce qui représente un montant de 93 108,83€. Nous avons une dotation de soutien en investissement (DSIL) également pour 25%, donc 93 108,83€, ce qui reste à charge pour la commune 32 617 € soit 9,73%. Sachant que les dotations DETR et DSIL ne sont pas certaines d'être accordées à 25%. Mais quoi qu'il en soit, on effectuera le travail quand-même, donc ça fera monter peut-être la part de la commune. Voilà, est-ce que vous avez des questions à poser ? Oui, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Monsieur LIEVAL, on l'avait d'ailleurs évoqué lors de la dernière commission travaux, justement, à juste titre vous venez de préciser que, effectivement, ces dotations DETR et DICT ne sont pas certaines, qu'envisageriez-vous quand-même dans l'hypothèse où elles seraient, disons, relativement réduites ? Est-ce que vous estimeriez un étalement des travaux au niveau de cette salle ou tout faire cette année ou éventuellement un report l'année prochaine ?

Monsieur LIEVAL : Alors, déjà, je ne pense pas que tout sera fait cette année, parce qu'on est bloqués par l'utilisation de la salle, donc ce sera des lots, et parmi ces lots, il y aura d'ailleurs des lots qui seront effectués par le personnel communal. Donc ça ne sera pas fait tout dans la même année.

Monsieur DORNE : D'accord.

Monsieur LIEVAL : Mais quoi qu'il en soit, la réalisation du dossier sera effective, telle qu'elle a été présentée par l'architecte.

Monsieur DORNE : D'accord.

Monsieur LIEVAL : C'est tout, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui oui, tout à fait. Merci.

Monsieur LIEVAL : Merci.

Madame le Maire : Il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 26

Abstention : 1

Je vous remercie.

Délibération n°8 : demande de subvention dans le cadre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un réaménagement des cours des écoles Blum et Méresse :

Je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un réaménagement des cours des écoles Blum et Méresse.

Le budget prévisionnel s'élève à 50 603€ HT et s'établit comme suit :

- dotation de soutien à l'investissement local : 12 650,75€

- Commune d'Évin-Malmaison : 37 952,25 €

Il y a des demandes d'interventions ?

Madame VETU : Oui, nous avons bien pris note de tout ce qui a rapport au PPMS, on trouve ça vraiment très bien, maintenant on trouve que ça fait une différence entre les écoles, on ne parle pas du tout de la maternelle, peut-être que ça sera fait plus tard, et puis la différence entre les deux écoles primaires... Pourquoi un portail à Blum et pas à Méresse ?

Madame le Maire : Alors je vais reprendre les propos que j'ai tenus en commission finances, mais on n'a pas oublié l'école Dolto parce que ça serait vraiment de l'inégalité, je vous rejoins. En fait, c'est parce que le préau qu'on souhaite faire, après Monsieur LIEVAL peut prendre aussi la parole à ce sujet, on ne peut pas le mettre à l'endroit où ça avait été vu avec Madame KASSEL. On parlait également par rapport à la grille, à Méresse il y a déjà une grille, voilà, donc après à réétudier. Là c'est parce qu'au niveau de l'école Blum l'entrée se fait par derrière et il n'y a pas du tout de sécurité, tout le monde rentre par cette entrée-là donc c'est ça qui avait été distingué par rapport au PPMS et puis par rapport aux personnes qui étaient présentes au niveau de la police et des pompiers, donc après je vais laisser la parole à Monsieur LIEVAL pour vous donner de plus amples informations.

Monsieur LIEVAL : oui, en fait, la différence entre les deux écoles, je reviens effectivement sur l'école Dolto, là où Madame KASSEL voulait avoir son préau ce n'est pas techniquement possible. Donc on regarde pour faire un préau mais au milieu de la cour puisque sur les côtés ce n'est pas possible, du côté de l'église ce n'est pas non plus possible, donc on étudie, on regarde si on peut mettre un préau au milieu de la cour pour que les enfants puissent s'y abriter. C'est embryonnaire, on n'a pas décidé quoi que ce soit. Au sujet de l'école Blum, un préau va se faire de l'autre côté, et surtout on va condamner la cour d'école actuelle pour la mettre de l'autre côté, côté ancien court de tennis, donc les gens qui arrivent du côté de la résidence, ils passeront plus du côté de la boulangerie. Donc ça implique que ça va devoir recréer un préau de l'autre côté et donc un accès protégé pour les enfants avec des portes automatiques. Voilà la différence de dossiers.

Madame le Maire : Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Juste, au niveau du portail avec visio, ça serait peut-être bien aussi de réfléchir pour Méresse parce que vous dites qu'il y a un portail à Méresse qui est maintenu avec un cadenas, je vous invite à aller voir le portail, un petit coup de pied et le portail s'ouvre. La sonnette est cachée, personne ne sait sonner, le matin il y a beaucoup de monde qui ne sait pas rentrer à Méresse, et il n'y a pas non plus de visio, sachant que la directrice l'a demandé aussi depuis un moment en disant que le portail n'était plus conforme à la sécurité, oui, donc effectivement quand on peut lire les détails des travaux, on sent une légère infériorité pour Méresse. Oui, c'est très bien, la sécurité du préau, il le faut pour les enfants mais voilà au niveau

du portail et de la visio, pour Méresse, je pense qu'il serait bien aussi d'y réfléchir pour que tous les enfants soient en sécurité aussi.

Madame le Maire : Donc je vais vous répondre, Madame FERNANDEZ, ce projet a été fait en fonction du PPMS, au niveau de l'école Méresse, tout ça n'a pas été relaté en fait. Donc on pourra l'étudier, il n'y a pas de souci. Après l'histoire de la sonnette, c'est Madame PUCHALSKI qui a demandé qu'on ne la voit presque pas donc il faut qu'on dise les choses comme elles sont. Après, la visio, moi j'étais persuadée qu'elle avait une visio au niveau de l'école, parce que j'en ai même parlé en Commission Finances.

Madame FERNANDEZ : Justement on en a parlé hier soir et je peux vous confirmer qu'elle n'en a pas.

Madame le Maire : Voilà, moi j'en étais persuadée parce qu'elle n'est pas revenue vers nous à ce sujet. Au niveau du préau, oui, mais pas au niveau de cette demande-là, donc on va le réétudier, il n'y a pas de problème, Madame FERNANDEZ.

Madame FERNANDEZ : Ok, merci.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ?

Pour : 24

Contre : 3

Je vous remercie.

Délibération n°9 : fonds de concours pour l'appui à la réalisation d'équipements sportifs :

Donc cette délibération est déjà passée le 9 décembre concernant un coût de 15 600€ HT. On a globalisé le projet fitness avec d'autres éléments donc il y en a exactement pour 25 390,20€ HT. L'abattement TFPB de Maisons & Cités équivaut à 3808,53€ donc si vous déduisez les 25 390,20€ moins les 3808,53€, ça vous fait une somme d'un peu plus de 21 000€, 21 580€ exactement, voilà donc en fait on a un fonds de concours de la CAHC à la moitié de cette somme donc de 10 790, 83€ et bien sûr effectivement on est dans l'obligation de la même somme au niveau de la commune. Donc y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ?

Pour : 26

Contre : 1

Merci.

Délibération n°10 : tarifs de remboursement de la vaisselle :

Donc je vais en parler parce que c'est normalement l'adjointe aux associations qui devait en parler donc ce sont les tarifs de remboursement de la vaisselle, vous savez que quand on loue les salles, que ce soit Foyer Jean Dugardin et salle Dutilleul, généralement on prête aussi la vaisselle et on s'aperçoit qu'il y en a quand-même pas mal de casse donc pour régler, on a fixé des prix comme vous l'avez lu dans vos délibérations et ces prix-là c'est pour éviter que les associations rachètent de la vaisselle qui ne correspond pas à ce qu'on a au niveau de la mairie. Donc voilà, toute vaisselle cassée sera remboursée à ces tarifs-là. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, nous allons passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 26

Abstention : 1

Délibération n°11 : approbation des tarifs de régies pour les accueils de loisirs des vacances scolaires :

Je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Mise en place d'un tarif non-évinçois. Prise en compte du quotient familial. Maintien de la politique tarifaire pour les fratries. Y-a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : S'il n'y a plus de demande d'intervention, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 26

Contre : 1

Je vous remercie.

Délibération n°12 : remboursement des frais d'accueil de loisirs et de garderie :

Je vais de nouveau passer la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Comme pour la cantine en décembre, une procédure similaire pour la garderie et les accueils de loisirs.

Transmission des pièces dans les plus brefs délais, pas de remboursement dans le délai de 6 mois. Des demandes d'intervention ?

Madame le Maire : Pas de demande d'intervention, on peut passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 13 : Subvention dans le cadre des fonds publics territoire pour la Ginothèque auprès de la CAF :

Je vais de nouveau passer la parole à Madame LEFEBVRE.

Les objectifs de cet équipement sont les suivants :

- Sensibiliser à la culture ludique, à la pratique du jeu et de la lecture
- Accompagner le(s) parent(s) vers des pratiques de partage avec leurs enfants
- Combattre les inégalités scolaires en matière d'accessibilité au jeu et à la lecture
- Favoriser le lien social et la mixité sociale

Le montant de la subvention s'élève à 10 600€ sur un budget prévisionnel de 28 374,45€ dont les charges de personnel sont estimées à 16 024,45€. Des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, concernant cette délibération lors de la demande de subvention 2020, qui a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 14 octobre, il avait été précisé pour ce projet d'offre de Ginothèque, il me semble de mettre en place un comité de pilotage annuel composé de représentants au niveau de la CAF et de gestionnaires agissant par délégation pour un suivi des engagements partenariaux. Donc je vous avais alors posé la question de savoir quelle était la composition de ce comité de pilotage, vous m'aviez répondu en octobre que vous deviez le former. Est-ce que vous avez d'autres informations concernant ce comité de pilotage ? A-t-il été mis en place effectivement ?

Madame le Maire : Oui, en octobre, j'avais bien dit ça et j'avais dit ça aussi en commission finances parce que cette question a été posée, il y a eu encore des changements au niveau de la CAF, du représentant de la CAF, donc voilà, le comité de pilotage n'a pas été mis en place, donc là on est au mois de février, c'est ce que j'ai dit, on attend le retour de la CAF pour pouvoir faire ce comité de pilotage.

Monsieur DORNE : Vous aviez même envisagé, il me semble, d'y associer certains parents, est-ce que vous avez quand-même déjà, entre guillemets, prospecté pour les parents qui pourraient greffer ce comité ?

Madame le Maire : Oui, à mon avis, les parents, ce sera les parents qui fréquentent la Ginothèque. Donc il y en a plusieurs donc là il faut y travailler avec l'agent dans ce sens-là.

Monsieur DORNE : D'accord, merci.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions, je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 14 : convention de développement de séjour enfants avec la CAF pour 2021.

Je vais de nouveau passer la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Offre colonies de vacances 30 places mais pas de colonies en février en raison de la crise sanitaire. Des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°15 plan d'action dans le cadre de l'exonération TFPB :

Je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR.

Monsieur VASSEUR : Merci Madame le Maire, donc avant de vous exposer cette délibération, je vous rappelle que l'abattement de la TFPB permet aux organismes HLM de traiter les besoins

spécifiques aux quartiers prioritaires, et en contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité des services dans ces quartiers en y renforçant les interventions dans les thématiques suivantes :

- présence du personnel de proximité,
- gardiennage,
- médiation sociale,
- référent sécurité,
- la formation,
- le soutien du personnel de proximité,
- le sur-entretien (nettoyage, réparation du matériel vandalisé),
- renforcement de la maintenance,
- la gestion des déchets et des encombrants (les épaves notamment),
- la tranquillité résidentielle,
- la concertation,
- la sensibilisation des locataires,
- l'animation,
- le lien social,
- le vivre ensemble,
- soutien aux actions,
- services aux locataires,
- soutien aux actions,
- mise à disposition de locaux et petits travaux d'amélioration des services,
- travaux de sécurisation,
- amélioration de la signalétique.

Auprès de la SIA, cet abattement représente un montant estimé à 18 372,06€, quant à Maisons & Cités il représente 32 406€. Donc sans reprendre l'ensemble des tableaux qui ont été joints, je peux vous donner à titre d'illustrations quelques exemples : la participation de SIA et de Maisons & Cités à l'action « Repas solidaires » notamment, pour SIA et Maisons & Cités il y a également une participation au jeu fitness dont on a parlé tout à l'heure, qui va être installé rue Massenet. Pour Maisons & Cités, l'exonération TFPB permet la réhabilitation ou permettra la réhabilitation d'un logement en vue de la mise en place de notre cantine solidaire. Maisons & Cités va accompagner la commune dans la gestion également des dépôts sauvages au sein de la cité. Des demandes d'intervention, des remarques ? Oui, Monsieur DORNE, s'il vous plaît ?

Monsieur DORNE : Oui, Monsieur VASSEUR, justement dans le plan d'action de SIA Habitat, il est envisagé la présence active d'un médiateur, ce qui est une très bonne initiative en soi. Alors, qui sera ce médiateur, et surtout également ma seconde remarque, ne pensez-vous pas que la dépense de 1000€ consacrés à cette action par SIA Habitat soit insuffisante pour assurer effectivement la proximité réellement active pendant un an, parce que cette somme est quand-même assez, relativement faible ?

Monsieur VASSEUR : Oui, je vais laisser Madame le Maire répondre à cette question.

Madame le Maire : Oui, c'est un médiateur déjà en poste au niveau de SIA, mais c'est vrai qu'on en avait parlé déjà en commission finances, mais oui, 1000€ ce n'est pas grand-chose mais c'est le projet qu'ils nous expliquent en fait au niveau de la SIA. Je ne sais pas si je réponds à votre question mais c'est vraiment quelqu'un de mis en poste...

Monsieur DORNE : Et sa présence effective pendant un an, elle est réelle ou... Y-a-t-il un contrôle et un suivi de ce plan d'action globalement ?

Madame le Maire : Oui, il y en a un, oui tout à fait parce que quand il y a un souci au niveau du voisinage ou autre, que ce soit n'importe quel problème, on fait appel à SIA pour qu'ils fassent intervenir le médiateur. J'ai répondu à votre question ?

Monsieur DORNE : Oui oui, tout à fait.

Madame le Maire : Je vais quand-même reprendre ce que Monsieur VASSEUR a dit tout à l'heure, ce dont on a parlé au niveau du fitness, parce que ça va être dans la rue Massenet, parce qu'en fait il va y avoir deux jeux : il y aura le fitness au niveau de la Maison pour Tous, et le bateau au niveau de la rue Massenet. Je voulais préciser. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Merci beaucoup, Madame le Maire. On avait déjà parlé finalement de ces dispositifs, je crois que c'est au dernier Conseil Municipal où on avait renouvelé le contrat de territoires. Lors de ce Conseil Municipal j'avais demandé si on pouvait avoir le bilan des actions qui avaient déjà été faites un peu dans la commune. Si Madame MARIINI pouvait nous le transmettre, on ne l'a pas reçu la fois passée. De même, c'est une redite de la commission finances, mais encore une fois comme c'est une instance qui est aussi démocratique, on peut se permettre de se répéter ce qu'on s'est dit en commission finances. Moi je trouve finalement que ce dispositif, j'ai l'impression que le compte n'y est pas. La démultiplication d'actions rend finalement les montants complètement nuls au final, parce qu'on se retrouve comme l'a dit Monsieur DORNE avec un médiateur pour à peu près 1000€ par an, on était d'accord là-dessus, je crois me souvenir, donc j'aimerais savoir quels leviers, quelle pression vous pouvez mettre, sur SIA ou Maisons & Cités pour revoir un peu la copie et diminuer ces dispositifs pour les rendre un peu plus efficaces au final.

Madame le Maire : Donc concernant les rapports, le rapport de SIA on l'a reçu, Maisons & Cités on va le recevoir, on ne l'a pas encore reçu. Par contre, en fait, c'est une charte qui a été votée. Elle a impacté les quartiers prioritaires donc la TFPB leur est versée bien sûr dans ces quartiers, donc mettre la pression à SIA et Maisons & Cités, c'est ce que je vous ai dit en commission finances, je préfère avoir la somme qui est attribuée actuellement, qu'on puisse faire ce qu'on veut. En fait je vous l'ai dit, le délégué du Préfet, il y a vraiment des règles, et il ne faut pas y déroger donc malheureusement on est tributaires de ces montants-là et on essaie, on a réussi quand-même à avoir le bateau, je pense au toboggan pour la rue Massenet, vous avez vu les délibérations qu'on a dû passer au mois de décembre et on s'est battus. Comme le fitness, on voulait l'intégrer dans le TFPB, ça n'a pas été pris en compte, donc on l'a travaillé autrement. Donc voilà, est-ce que j'ai répondu, Monsieur BOUYA ? D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°16 et 17 : déclassement de la parcelle AE476 sise 206, rue Georges Brassens pour acquisition par M Bourriez :

Je vais passer la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Alors, les quatre prochains points vont concerner essentiellement le déclassement, la cession et l'acquisition de parcelles ainsi que l'incorporation de parcelles dans le domaine public. Donc déclassement de la parcelle AE 476 sise 206, rue Georges Brassens, résidence des Poètes, pour une contenance de 155m². Cet emplacement ne constitue ni un lieu de passage aujourd'hui pour les piétons, ni une aire de loisirs à l'usage direct du public. Donc la cession de cette parcelle AE 476 a un montant de transaction de 4 900€. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Non. On va passer au vote.

Madame le Maire : Alors là on est partis sur deux délibérations, on va déjà passer au déclassement, ce qui est une priorité pour faire la cession. Des votes contraires, des votes pour le déclassement de la parcelle AE 476 ?

A l'unanimité. Je vous remercie.

Et concernant le montant de 4900€ de cette cession, des votes contraires ? Des votes pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°18 : Acquisition de la parcelle AE 197 auprès de M. Bertrand :

Je vais de nouveau passer la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Concernant cette même parcelle, Monsieur BOURIEZ, qui est le voisin du terrain, s'est proposé d'acquérir cette parcelle. La parcelle AE 197 pour une contenance de 543m². Prolongation de l'acquisition foncière enclavée dans le cadre du projet d'une résidence senior. Voilà. Il y a une délibération qui a sauté. Donc voilà, résidence Séniors, dans le cœur de ville à l'arrière de l'école Méresse. Le montant de la transaction est de 8000€. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? On peut passer au vote.

Madame le Maire : Pas de demande d'interventions donc on va passer au vote. Des votes pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°19 : incorporation dans le domaine public communal par transfert d'office de parcelles privées rue Basly et rue Schaffner :

Je vais de nouveau passer la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Donc incorporation dans le domaine public communal par transfert d'office de parcelles privées rue Basly et rue Schaffner. Donc la parcelle AC742 rue Schaffner d'une contenance de 31m² et la parcelle AC745, rue Basly pour une contenance de 19m². Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Madame le Maire : Oui, cette délibération c'est une régularisation du 24 février 2010, il fallait qu'on la fasse. Donc on va passer au vote. Des votes pour cette délibération ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Donc on va passer aux questions diverses. Donc on va parler des questions concernant les centres de loisirs à la journée. Donc toutes les questions sont posées donc je vais y répondre.

Donc, comme indiqué lors de la commission jeunesse, avant les vacances sera diffusé aux parents un questionnaire concernant l'ouverture des centres de loisirs à la journée. Certes, la mise en place d'un centre à la journée est réclamée par certains administrés mais lorsque cela a été mis en place il y a quelque temps, si je ne me trompe pas ça fait 3 ans au mois d'avril, la fréquentation n'était pas au rendez-vous. Donc, afin de pouvoir statuer, il est demandé l'avis des Evinoises et des Evinois sur le sujet.

Concernant le nom du lotissement, la population évinoise est également consultée au sujet du nom du nouveau lotissement donnant sur la rue Jaurès. Sont proposées Françoise Giroud, Simone de Beauvoir, George Sand, Barbara, Edith Piaf, uniquement des femmes car sur ce plan de la dénomination des rues, la parité est défailante. L'urne est à disposition jusqu'au 18 février.

Il y aura aussi l'impression d'un nouveau plan de la commune parce qu'il y a beaucoup de rues qui ne sont pas intégrées, je pense justement à la résidence des poètes et autres, donc en parallèle il y a actuellement en cours la réimpression du plan communal afin de prendre en compte les nouvelles rues liées aux nouveaux lotissements : Anne Franck, Simone Veil, Yourcenar et il y en aura d'autres... des nouveaux lotissements.

La mise en place de la participation citoyenne : dans le cadre de la tranquillité publique, la commune va prochainement adhérer au dispositif de participation citoyenne visant à associer des habitants volontaires aux acteurs locaux de la sécurité. Ces habitants volontaires seront des citoyens référents auprès des forces de la Police Nationale dans le cadre d'une démarche encadrée et responsable qui vient conforter les différents moyens de préventions et de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Local pour les élus de l'opposition : donc je vais vous lire la réponse de la Préfecture. Donc suite à l'interpellation des membres du groupe « Agir Ensemble pour l'Avenir d'Evin », je tenais à vous faire lecture d'un courrier de la Préfecture concernant l'interprétation de mes propos comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal : « Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, par lettre du 20 novembre 2020 réceptionnée dans mes services le 23 suivant, vous avez dû rappeler mon attention sur votre demande non encore satisfaite d'un local communal et d'autre part, souhaitez déposer un recours hiérarchique à l'encontre du refus opposé par Madame le Maire. Dans son courrier du 8 octobre 2020, Madame le Maire vous informe que l'ensemble des questions relatives aux droits des élus de l'opposition, y compris le prêt d'un local, seront traitées dans le règlement intérieur du Conseil Municipal. Celui-ci n'a, à ce jour, pas été transmis au contrôle de légalité. Contrairement à ce que vous indiquez, la réponse de Madame le Maire ne revêt pas le caractère d'une décision de refus. En outre, conformément aux dispositions de l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Locales, le représentant de l'Etat dont le département défère au Tribunal Administratif, dans les deux mois suivant leur transmission, les actes mentionnés dans l'article L2131-2 qui l'estime contraire à la légalité. La réponse de Madame le Maire ne répond pas aux critères précités et ne peut faire l'objet d'un recours et encore moins d'un recours hiérarchique, la tutelle des Préfets ayant pris fin à la décentralisation en 1982. Le juge exerce sur les décisions prises en cette matière un étroit contrôle tendant essentiellement à faire respecter l'égalité de traitement entre les divers utilisateurs et à sanctionner les détournements de pouvoir. Ainsi a été jugé illégal le refus de mise à disposition d'une salle fondé ni sur les nécessités de l'administration des propriétés communales ou de l'ordre public, mais sur la nature de la formation politique à laquelle appartient le demandeur. L'attribution d'un local commun sur demande est une obligation et non une faculté. Cette obligation doit être satisfaite dans un délai raisonnable,

entre deux et quatre mois à compter de la demande. Copie de ce courrier est adressé à Madame le Maire d'Evin-Malmaison ainsi qu'à Monsieur le Sous-préfet de Lens, donc c'est Monsieur CASTANIER qui a répondu.

Je vais répondre maintenant aux questions des élus de l'opposition, notamment du groupe. Donc on va passer après au niveau des travaux.

Donc **concernant la communication**, question du groupe Agir Ensemble : « Nous nous étonnons de voir passer le bulletin municipal avec une photo qui semble être celle du groupe majoritaire, plus CCAS en une. Nous souhaitons aussi vous rappeler que notre légitimité provient des urnes et que notre absence redondante sur les photos de la gazette ou même du Facebook nous exclut de facto de la vie municipale. Nous espérons que cela changera lors de la prochaine publication de la gazette avec une vraie photo du Conseil Municipal au complet. Donc je vais vous répondre quand-même, « redondance » n'est pas juste car nous n'en sommes qu'à la deuxième publication. En l'espèce, dès qu'une commission est sollicitée, la représentation de votre groupe est soulignée, dans le cas de ce bulletin à travers la distribution des brioche de Noël ou encore au niveau de Facebook sur les colis.

Sur **la vie municipale**, il est arrivé plusieurs fois qu'un membre d'une commission municipale absent se fasse remplacer par un autre élu. Comme vous le savez, cela est contraire à notre règlement. Pourtant nous nous y sommes peu opposés car le but est simplement que les échanges se déroulent correctement. Nous demandons donc une modification de l'article du règlement, afin de permettre de nommer un ou deux suppléants afin que le travail en commission se passe bien.

A plusieurs reprises, cela m'étonne, pour moi il n'y a eu qu'une fois à ma connaissance donc avec l'accord de l'ensemble des membres de la commission, y compris de votre groupe. Comme indiqué, il s'agissait d'une exception qui ne sera pas amenée à se reproduire donc il n'y a pas lieu de modifier le règlement intérieur qui vient de rentrer en vigueur.

Toujours pour la vie municipale, nous avons été alertés sur le fait que la rue Mirabeau n'a à l'heure actuelle pas de référent. Merci pour ce point qui est rectifié, et pour votre information la rue Mirabeau relève du secteur de Madame BENBRAHIM et de Monsieur HAGE. L'information sera mise sur le Facebook de la ville dans ce sens, sachant que je tiens à rassurer les Evinois et Evinoises qui seront amenés à contacter la mairie, leur demande sera bien dirigée vers leur élu référent afin que la question soit traitée.

Concernant les travaux, notre groupe a été interpellé à plusieurs reprises concernant l'état de la rue Bizet. Quels leviers Maisons & Cités avez-vous actionnés pour rendre à ce chemin sa fonction première à savoir celle d'une route ?

Concernant cette rue, il y a comme vous l'évoquez une complexité, la commune n'en détient pas l'entière propriété, les rétrocessions n'ont pas été effectuées donc c'est quand-même des rétrocessions qui datent de 2008, même après, parce qu'en fait à l'époque on a eu des crédits GIRZOM et les crédits GIRZOM ont été utilisés autrement que pour la rétrocession, l'arpentage des rues. A ce jour, nous nous attachons à régulariser, un géomètre a été mandaté, des relevés sont en cours afin de régulariser au plus vite. Sachez que dès la semaine prochaine, et comme convenu un rendez-vous avec Maisons & Cités est prévu sur ce sujet. Toutefois concernant la rue Bizet, une intervention a été programmée avant votre interpellation, et aura lieu la semaine prochaine. Dans l'attente, dès ce mardi a été effectué un remblaiement.

Dans le cadre du plan pluriannuel de voirie en préparation à la communauté d'agglomération, les rues Bizet, Ravel et Berlioz ont été inscrites en priorité pour des réfections mais la dépense ne pourra pas être engagée en 2021. En outre, de manière plus générale, il est certain que comme toute commune minière, la voirie est dégradée, or toute intervention représente des dépenses importantes et élevées en la matière et reposant essentiellement sur les collectivités.

Concernant une autre question, notre groupe a été interpellé sur le **projet d'agrandissement de Delta 3**, déjà évoqué en commission finances, nous souhaitons que Madame le Maire puisse faire un point lors du Conseil Municipal du 3 février. Donc c'est ce que je vais faire. Depuis les articles parus dans la presse, qui m'ont d'ailleurs surprise car préalablement à leur diffusion, je n'avais reçu aucune information sur ce dossier. Ma dernière réunion date du 17 juin 2019, depuis, suite aux différentes interpellations, je me suis rapprochée du Directeur de Delta 3, et du Président de l'agglomération Christophe PILCH dans le cadre de la compétence économique. L'un et l'autre m'ont confirmé être en attente d'éléments, et surtout qu'ils n'ont pas eu connaissance de l'étude la SAFER, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, étude qui devait être menée comme convenu en 2019. Il s'avère qu'une réunion sera programmée à ce sujet prochainement, et je ne manquerai pas de revenir vers vous.

Sur ce dossier, les avis divergent. A ce jour, je n'ai pas arrêté de décision sachant que cette dernière ne m'appartient pas en propre mais afin de fixer un avis communal global, j'envisage de consulter la population.

La question sur les travaux. La façade de la poste est dans un état triste depuis des années, le bailleur a-t-il été actionné ? Donc là je vous réponds non, le bailleur n'a pas été contacté sur ce sujet, le bailleur a été sollicité au sujet de la cellule commerciale. Mais on fera un courrier dans ce sens-là au niveau de cette façade.

Concernant la sécurité, notre groupe a été alerté sur l'attroupement d'individus à la fois devant le cabinet médical mais aussi rue Danton, parking arrière de l'école. Pouvez-vous nous exposer votre position à ce sujet, et quant à la sécurité des biens et des personnes plus globalement ? Donc comme indiqué précédemment, nous restons vigilants sur toute question relative à la sécurité des personnes et des biens. En fonction des faits dont j'ai connaissance, obligatoirement, à chaque fois qu'on rencontre des personnes en permanence ou autre, les partenaires ou autorités nécessaires sont saisis, et je me déplace aussi sur les lieux précis.

Donc voilà, j'ai répondu à toutes les questions orales. Donc voilà je vais vous informer quand même, par rapport à des travaux en cours, au niveau de la rue Lamendin, donc vous avez l'enfouissement des réseaux qui va se terminer en juin, réfection à partir de janvier, effacement des réseaux à compter de mars. Rue Jean Jaurès début des travaux depuis janvier 2021 jusqu'en avril. Donc là on parle d'enfouissement des réseaux terminé depuis la fin de l'année, c'est bien 2020, ce n'est pas 2021, pour éviter qu'il y ait impair. Donc voilà, si vous êtes interpellés, vous allez pouvoir répondre.

Le Conseil Municipal est terminé, la séance est levée à 19h57.

